



## Déclaration de performance

conformément à l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011 modifié par le règlement (UE) n° 574/2014

<b>pour le produit</b>	<b>RM pro</b>  Varianten: 0591, 0592, 0593, 0597, 0598, 0599
<b>N°</b>	<b>GBI-P 132-1</b>
<b>Code d'identification unique du type de produit</b>	0596
<b>Usage(s)</b>	Restauration, retouche et reprofilage de substrats minéraux comme la pierre naturelle ou synthétique, les tuiles et le béton. Pour la reproduction d'éléments de construction décoratifs en ciment par pression
<b>Fabricant</b>	Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13 49624 Lönningen (DE)
<b>Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances</b>	<b>System 4</b> (pour des applications à l'intérieur et à l'extérieur, pour recouvrir les murs, colonnes, cloisons et plafonds) <b>System 4</b> (pour la réaction au feu)
<b>Norme harmonisée</b>	EN 998-1: 2017-02
<b>Organisme(s) notifié(s)</b>	Non pertinent

### Performances déclarées :

Caractéristiques principales	Prestations	Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Spécification technique harmonisée
Classe de réaction au feu :	A1		
Résistance à la traction	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$ (comportement de fissure B)		
Absorption d'eau par capillarité	Wc0		
Perméabilité à la vapeur d'eau ( $\mu$ ) :	NPD	Systeme 4	EN 998-1: 2017-02
Conductivité thermique ( $\lambda_{10, \text{dry, mat.}}$ )	NPD		
Durabilité (résistance au gel)	NPD		
Substances dangereuses	NPD		

La performance du produit ci-dessus correspond à la performance déclarée / les performances déclarées Pour la préparation de cette déclaration des performances conformément au règlement (UE) n° 305/2011, le fabricant désigné ci-dessus est seul responsable.

Signé pour le fabricant et au nom du / de la :

**Remmers GmbH**  
[f\_e\_bautenschutz\_4]

.....  
Dr. Magnus Greiwe (mandaté)  
(Chef de service)

.....  
P.O. Peter Murawski  
(Développeur)



---

Cette déclaration des performances a été générée électroniquement et elle est valable sans signature.

Löningen, 2024-05-30